



NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL

En mars et en avril, les jeunes, les salariés, les chômeurs et les retraités se sont majoritairement opposés au projet de loi "El Khomri" ou projet de casse du code du travail.

Le 31 mars nous étions près de 2000 à manifester dans l'Yonne et 1,2 million dans toute la France.

Les moyens de se faire entendre sont nombreux. Les habitants du Tonnerrois peuvent aussi y participer :

- Rejoindre les 1,3 millions de signataires de la pétition " Loi Travail : non merci ! "
- Participer aux initiatives citoyennes comme les "Nuits debout" qui refusent de laisser le patronat et ses alliés politiques gouverner à notre place.
- Participer aux grèves, blocages et manifestations

Grande journée de grève et de manifestation nationale le :

JEUDI 28 AVRIL

Rassemblements :

**Sens à 10h00, place de la République
Auxerre à 13h30, maison des Syndicats**

5 raisons de demander le retrait de la loi travail :

Des licenciements facilités :

- Avec la possibilité pour une multinationale bénéficiaire de se débarrasser de sa filiale française.
- Avec un barème indicatif pour les indemnités prud'homales défavorables pour de nombreux salariés

L'inversion de la hiérarchie des normes :

- Avec l'accord d'entreprise qui remplace la loi ou la convention collective par exemple pour les jours de congés pour événement de famille.

Or à l'échelle de l'entreprise, le chantage à l'emploi limite les revendications des salariés

Travailler plus pour gagner moins :

- Avec la possibilité de majorer de seulement 10% les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise
- Avec la possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement des heures supplémentaires.

La casse de la démocratie sociale :

- Avec la possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis de syndicats représentant 70% des salariés.
- Avec la possibilité de faire passer les négociations annuelles obligatoires (salaires...) à des négociations triennales.

La remise en cause de la médecine du travail :

Avec le changement de la mission des médecins du travail qui n'auront plus un rôle de prévention mais de contrôle. Cela sera au salarié de s'adapter à son emploi ou de partir...

Cette mesure peut aussi concerner les salariés du public.

QUI PEUT CROIRE QUE CELA DONNERA DU TRAVAIL A CEUX QUI N'EN ONT PAS ?

Ce que nous voulons :

- De vrais emplois avec des conventions collectives protectrices,
- De vrais salaires y compris pour les stagiaires et les apprentis,
- Un statut qui protège les salariés et facilite le retour à l'emploi pendant une période de chômage,

- Des emplois dans la fonction publique pour favoriser la solidarité,
- De vraies formations pour les apprentis et une formation continue accessible à tous les salariés,
- La réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire, pour permettre des embauches et donner du temps pour vivre !